

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le lundi 18 janvier 2021 à 17 heures 30 en visio-conférence, sous la présidence de Jacques CHARRON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES :

Mmes BEAUFILS, MARTEAU, DENIAU

MM. BELLANGER, CHARRON, CORITON, DELALANDRE, GATINET, MIGRAINE, PERALTA

SUPPLEANTS :

Mmes LOUVEL TAMARELLE-VERHAEGHE et MM. LETHUILLIER, MAUPIN

Mmes DESSAUX, LEMOINE et M. FERAY (*non votants*)

AVAIT DONNE POUVOIR :

M. HAUGUEL a donné pouvoir à M. BELLANGER

ETAIENT EXCUSES :

MM. DEJEAN DE LA BATIE, DUVAL, TALEB

ETAIT ABSENT :

M. VERGY

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES :

Mmes BLONDEL (*suppléante*), HOUSSAYE, LOUVEL (*suppléante*), MASSET (*suppléante*), PRESLES, SINEAU-PATRY (*suppléante*), REGNOUARD (*DREAL Normandie*) et MM. JUBERT, LEVILLAIN (*suppléant*), LECOMTE, MARIE (*suppléant*)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mmes DERVAUX, *directrice générale des services*, ALLARD, *responsable du pôle transition économique*, DELANNOY, *responsable du pôle aménagement du territoire*, COLLINEAU, *responsable du pôle administration et mutualisation*, MOUDA, *secrétaire de direction*, STEINER, *responsable du pôle eau et biodiversité*, VANOT, *responsable du pôle éducation et culture*

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetièreville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Durclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulevrier-sainte-Georgette
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Péville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Claire-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taite
Saint-Pater
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Ynquerville
Vatteville-la-Rue
Villevieille
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouqueion
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Étreville
Fouilbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toussaintville
Trouville-la-Haie
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le

ID : 076-257602847-20210118-202101001EB-DE

10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021

10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021

10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021

10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021

10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021

10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021

10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021

10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021
10/01/2021

Seine-Maritime
 Alcouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canteleu
 Caudébec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerangue
 La Mailleaye-sur-Seme
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvelot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Cretot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Cretot
 Saint-Martin-de-Boscneville
 Saint-Maurice-d'Etelan
 Saint-Nicolas-de-Bilquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeine
 Trinquerville
 Valteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	11/01/2021
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	15
Dont nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants pour	15
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2021-01-001/EB

Ambition 1	Etre garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels
Objectif Stratégique 1.3 et 1.4	Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue Restaurer et protéger le paysage et les patrimoines naturels et culturels dans une approche globale et intégrée
Objectif Opérationne 1.3.2 et 1.4.1	Préserver et restaurer les réservoirs et les corridors écologiques de la trame bleue Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de grand estuaire
Analytique	

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR DES INVENTAIRES ET SUIVIS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE GESTION D'ESPACES NATURELS HUMIDES GERES PAR LE PARC ET SES PARTENAIRES

Depuis de nombreuses années, le Parc bénéficie d'un soutien fort de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'entretien et la restauration de terrains en milieux humides et aquatiques sur son territoire. Cette action s'inscrit également dans le programme plus global des actions soutenues par l'Agence pour la période 2019-2021 via la cellule d'animation supra territoriale du Parc sur ces mêmes thématiques.

Cette mission de gestion de ces sites par le Parc, au vu de son expérience et de sa vision globale du territoire, inclut un volet de transfert d'expérience, de mutualisation, mise en réseau voire de maîtrise d'ouvrage déléguée auprès d'autres partenaires également impliqués dans la gestion de milieux naturels. C'est le cas notamment avec le Département de l'Eure, le Conservatoire du Littoral et la Maison de l'Estuaire.

Ces sites humides gérés en réseau, au-delà leur vocation de réservoirs de biodiversité et support de fonctionnalités, constituent un outil de valorisation, d'expérimentation, de transfert d'expérience. Chacun de ces sites est doté d'un plan de gestion, qui inclut un volet d'actions opérationnelles de connaissance, de gestion, de restauration et de valorisation.

Une majorité de ces actions sont réalisées en régie par l'équipe du Parc dédiée. Toutefois, pour des contraintes de temps, de compétences ou moyens internes incomplets sur certains sujets ou pour couvrir de plus grands secteurs, il est nécessaire de s'appuyer ponctuellement sur des prestataires extérieurs.

Eure
 Aizier
 Banneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Erzeville
 Foutbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guenouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Rcoutot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Taouzeville
 Toutainville
 Trouville-la-Haule
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Seine-Maritime
 Aillerville-Bellefosse
 Anneville-Ambouville
 Anqueterville
 Auzelles
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Cantélev
 Caudebec-en-Caux
 Duclos
 Hautot-sur-Seine
 Hancouville
 Heurteauville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cédangue
 La Mailleye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvécot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Créot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Créot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Eltan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Tréquerville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Dans ce cadre, sont prévus en 2021 deux ensembles d'actions visant à guider plus finement les choix de gestion du Parc mais aussi de ses partenaires :

- des inventaires naturalistes et fonctionnels sur plusieurs groupes d'espèces et plusieurs terrains gérés par le Parc, dont une étude mutualisée sur les gastéropodes élargie à des terrains non gérés par le Parc,
- la mise en place d'équipements de suivi hydrologique sur plusieurs terrains gérés par le Parc

Deux consultations ont été lancées sous maîtrise d'ouvrage du Parc en ce sens, dont les résultats ne seront connus que le 26 janvier 2021.

A noter que :

- la consultation faune-flore inclut les terrains de la RNN du Marais Vernier sous gestion du Parc, mais le montant d'étude correspondant ne fera pas l'objet d'une sollicitation financière auprès de l'AESN, étant prévue sur des fonds propres Etat
- le volet gastéropodes incluant des terrains non gérés par le Parc, il fera l'objet de conventions de délégation avec les gestionnaires concernés.

Le montant maximum alloué à ces deux prestations cumulées sera plafonné à 80 000€ TTC, et l'aide de 80% sollicitée auprès de l'AESN pour l'ensemble ne dépassera donc pas 64 000€.

Les groupes faunistiques et floristiques et les terrains à étudier, ainsi que les terrains à équiper sur le plan des suivis hydrologiques, seront retenus en fonction du montant et de la qualité des offres reçues. Il s'agira donc au maximum des prestations suivantes :

Inventaires et suivis naturalistes ou fonctionnels :

	RNN Marais Vernier (hors demande AESN)	ENS des marais de la Risle maritime	Vallon du Vivier	ENS des mares de Conteville	RNN de l'Estuaire	Marais Vernier	ENS des rives de Seine-Sud
Lot 1 : gastéropodes continentaux		X	X		X	X	X
Lot 2 : Reptiles		X		X			
Lot 3 : Chiroptères	X	X	X	X			
Lot 4 : micromammifères		X	X	X			
Lot 5 : Bryophytes	X	X	X				

Equipements de suivi hydrologique :

- Vallon du Vivier
- marais de Caudebec-en-Caux
- marais de Saint-Wandrille
- marais de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
- marais d'Heurteauville

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Barville-sur-Mer
 Bourgueil
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Cornéville-sur-Risle
 Ezeville
 Fouabec
 Fourmetot
 Haurville
 Honguemare-Guencouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Rctot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Vai
 Saint-Quen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Seine-Maritime
Allouville-Bellifosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Cartieul
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maudivrier-sainte- Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Salars
Saint-Amout
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Éléan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Cable
Touffreville-la-Corbeline
Tréport
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

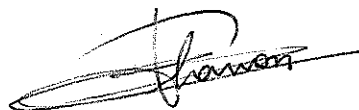
Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Éreville
Fouilbéc
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Rcurot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Biacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roche
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touamville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- décide de valider la demande de subvention sur la base du maximum présenté,
- décide de valider le portage de l'ensemble par maîtrise d'ouvrage déléguée,
- charge le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les actes nécessaires à sa réalisation et toutes les pièces afférentes au dossier.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du
PnrBSN, le 18 janvier 2021



Jacques CHARRON
Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES C/	RECETTES C/



Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le

ID : 076-257602847-20210118-202101001EB-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
relative à l'accès à l'information.

